

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 17 avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 avril 2014 à 19h00, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

Secrétaire de séance : Laurence BIZIEN.

Le maire a souhaité la bienvenue à Jean Luc VELLY, Anne CORMIER, Patrice CADIN et Micheline LECLERCQ qui remplacent les conseillers démissionnaires de la liste « Cléder en Avant ».

Le compte rendu de la réunion du 29 mars à été approuvé par 23 voix pour et 4 abstentions.

1-1 Délégations aux adjoints et conseillers municipaux :

Le Maire informe le conseil municipal des délégations accordées aux adjoints et aux Conseillers municipaux :

Adjointe à la Solidarité et à la Communication : Yvette REUNGOAT

Conseillers Délégués :

Affaires sociales :	Henriette QUERE
Logements sociaux Banque Alimentaire :	Cathy LAURANS
Communication :	Julien BELLEC

Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale :

Jean François DELMOTTE :

Conseiller Délégué

Budget et Personnel	Roger GUILLOU
---------------------	---------------

Adjointe au Territoire et au Développement Durable : Sophie LE DUFF

Conseiller Délégué :

Développement Durable – Mer	Grégory HELLIO
-----------------------------	----------------

Adjoint aux Travaux, aux bâtiments communaux, à la voirie et à la sécurité

Eric LE DUFF

Conseillers délégués :

Voirie et sécurité :	Michel MILIN
Bâtiments Communaux :	Gilles GUILLOU

Adjointe à l'enfance et à la Jeunesse : Laurence BIZIEN

Conseillers délégués :

Petite enfance :	Françoise MESGUEN
Jeunesse, ALSH, Ecoles et Rythmes scolaires :	Armelle JACQ Dominique LE DUC

Adjoint à l'Economie, l'Agriculture, le Commerce, l'Artisanat et le Tourisme : Patrick MEAR

Conseiller délégué

Commerce Artisanat et Tourisme :	Jean Marc ROUE
----------------------------------	----------------

Adjoint aux sports, aux associations et équipements sportifs : André MILIN

Conseiller délégué :

Associations et clubs sportifs, école de sports :	Olivier LE BIHAN
---	------------------

Adjointe à la Culture et à l'Animation : Rachel BOUTOILLER

Conseillers délégués :

Animations, OCA, Bibliothèque :
Associations, OCA,

Marie Jo OLLIVIER
Delphine PRIGENT

1-2 : Délégations au maire

Conformément aux articles L 2122-18, 22 et 23, par 23 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal a accordé au maire des délégations pour le fonctionnement de la commune.

1-3 : recrutement de personnel temporaire ou saisonnier :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à recruter du personnel non titulaire pour assurer le remplacement des agents momentanément indisponibles et pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

1-4 Composition des commissions

Le Conseil a approuvé la composition des commissions :

- SOLIDARITE : Présidente : Yvette REUNGOAT

Cathy LAURANS- Armelle JACQ- Françoise MESGUEN- Henriette QUERE –
André MILIN – Patrick MEAR – Jean Marc ROUE - Micheline LECLERCQ - Jean
Luc VELLY

- TERRITOIRE et ENVIRONNEMENT: Présidente : Sophie LE DUFF –

Gilles GUILLOU – Grégory HELLIO – Delphine PRIGENT- Jean François DELMOTTE
– Rachel BOUTOILLER – André MILIN – Julien BELLEC –Patrice CADIN – Jean Luc
VELLY

- FINANCES - TRAVAUX: Présidents : JF DELMOTTE - Eric LE DUFF

Gilles GUILLOU – Michel MILIN – Roger GUILLOU – Jean Marc ROUE – Patrick MEAR –
Henriette QUERE - Patrice CADIN – Jean Luc VELLY

- ENFANCE - JEUNESSE : Présidente : Laurence BIZIEN

Marie Jo OLLIVIER – Françoise MESGUEN – Dominique LE DUC- Armelle JACQ- Ollivier
LE BIHAN – Roger GUILLOU – Eric LE DUFF – Anne CORMIER – Patrice CADIN

- CULTURE - ANIMATION : Présidente : Rachel BOUTOILLER

Cathy LAURANS – Marie Jo OLLIVIER – Ollivier LE BIHAN – Julien BELLEC- Dominique
LE DUC – Delphine PRIGENT Grégory HELLIO – Anne CORMIER - Micheline
LECLERCQ

1-5 : Désignations des élus au CCAS

Le maire a rappelé qu'il est président de droit et a proposé de fixer à 10 le nombre de membres du CCAS (5 membres élus et 5 membres nommés):

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 10 le nombre des membres du CCAS et a désigné les élus suivants pour en faire partie : Yvette REUNGOAT, Henriette QUERE, Cathy LAURANS, Françoise MESGUEN et Micheline LECLERCQ.

1-6 Délégués aux structures communales et intercommunales :

1 STRUCTURES COMMUNALES

Office Clédérois d'Animation (OCA) :

Rachel BOUTOUILLER, Laurence BIZIEN, Marie Jo OLLIVIER, Delphine PRIGENT, Julien BELLEC, et Anne CORMIER

Conseil Portuaire: Grégory HELLIO, Patrick MEAR

Ecole Per Jakez Hélias : Laurence BIZIEN, Armelle JACQ

Ecole St Joseph : Dominique LE DUC, Françoise MESGUEN

EHPAD MESTIOUAL : Gérard DANIELOU, Yvette REUNGOAT, Cathy LAURANS, Henriette Quéré, Françoise MESGUEN et Micheline LECLERCQ

Office de Tourisme Cléder: Patrick MEAR, Jean Marc ROUE, Julien BELLEC et Anne CORMIER

2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Délégués au syndicat mixte de protection du littoral (VIGIPOL) : Titulaire : Grégory HELLIO - **Suppléant :** André MILIN

- SDEF :

Titulaires : Gérard DANIELOU, Eric LE DUFF ; **Suppléants :** Michel MILIN, Gilles GUILLOU

- Syndicat des eaux et assainissement de Cléder/Sibiril :

Titulaires : Gérard DANIELOU, Eric LE DUFF, Michel MILIN, André MILIN **Suppléants** Sophie LE DUFF, Gregory HELLIO

- SIVU centre de secours de Plouescat :

Titulaires : Gérard DANIELOU, Jean François DELMOTTE — **Suppléants :** Sophie LE DUFF, Eric LE DUFF

3 DELEGUES AUX ORGANISMES DIVERS

- **Prévention routière :** Eric LE DUFF

- **Délégués EDF :** Eric LE DUFF, Suppléants : Michel MILIN, Gilles GUILLOU

-**Fédération Ports et mouillage :** Grégory HELLIO Patrick MEAR

- **Correspondant Défense :** Ollivier LE BIHAN

1-7 : composition de la Commission d'appel d'offres :

Le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit la composition de la commission d'appel d'offres :

Président : Gérard DANIELOU, Maire

- 5 Membres Titulaires :

Jean François DELMOTTE - Eric LE DUFF – Roger GUILLOU – Michel MILIN et Patrice CADIN

- 5 Membres Suppléants :

Gilles GUILLOU – André MILIN – Ollivier LE BIHAN – Grégory HELLIO et Jean Luc VELLY

1-8 : règlement intérieur :

Le Conseil a approuvé le nouveau règlement intérieur identique à celui de la précédente municipalité avec ajout à l'article 32 du droit d'expression de la minorité municipale dans le bulletin annuel conformément à la législation.

1-9 indemnité des élus :

Par 23 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal a approuvé l'enveloppe des indemnités des élus d'un montant de 7015.24€ mensuel soit 20% de moins que l'enveloppe autorisée. Les taux définis : 47% de l'indice de référence pour le maire au lieu de 55% autorisé, 22% pour le 1^{er} adjoint, 14,82% pour les 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} adjoints, 12,10% pour les 5^{ième}, 6^{ième}, 7^{ième} et 8^{ième} adjoints, 3.42% pour les 2 conseillers spéciaux aux sports et à la voirie et 1.32% pour les autres conseillers municipaux délégués. Les indemnités seront payées mensuellement et revalorisées en fonction la valeur du point d'indice de référence.

1-10 indemnités au personnel pour travaux d'élections

Le conseil municipal a autorisé le maire à indemniser le personnel communal qui a été amené à effectuer des heures supplémentaires à l'occasion des élections municipales du 23 mars dernier.

2-1 Débat d'orientation budgétaires

Jean François DELMOTTE, adjoint aux finances a présenté un document relatant le contexte national avec une reprise économique difficile, une volonté de ramener le déficit de la France sous la barre des 3% du PIB. Les ressources des communes seront impactées par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (moins 20 000€), une hausse de la TVA et l'obligation de financer l'aménagement des rythmes scolaires.

Les ratios financiers de la commune sont bons, avec en 2013 une capacité d'autofinancement des investissements à hauteur de 396 000€. Le ratio de désendettement de la commune est passé de 23 ans en 2006 à 3,6ans en 2013 (la zone critique se situant à 11-12 ans). En 2013 la Commune a autofinancé ses investissements à hauteur de 41%.

Pour 2014 les taux d'imposition seront maintenus, ce qui nécessitera la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les subventions aux associations seront reconduites comme en 2013 sauf pour celles qui ont bénéficiées de subventions exceptionnelles.

En investissement sont prévus des travaux sur les bâtiments communaux à hauteur de 130 000€, sur la voirie 300 000€, sur les réseaux eau, assainissement, eaux pluviales et éclairage public 150 000€, des acquisitions de terrains 89 800 €, des travaux sur le littoral pour 143 100€ et des acquisitions de matériels et logiciels pour 66 200 €

Fin de la séance à 20h40.